

Un label pour préserver le ciel étoilé

L'Observatoire astronomique de Champagnac-la-Noaille prévoit la labellisation de 30 % du département en Réserve Internationale de Ciel Étoilé.

Laurienne Lafond
tulle@centrefrance.com

Créer une Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) identique à celle ouverte au Pic du Midi en 2013 est le nouveau projet ambitieux de son fondateur, Michel Bonavitocola.

Cet ingénieur en aéronautique chez Airbus à Toulouse, est le responsable de l'Observatoire astronomique à Champagnac-la-Noaille, et le fondateur de l'association Pirene à l'origine du projet du Pic du Midi.

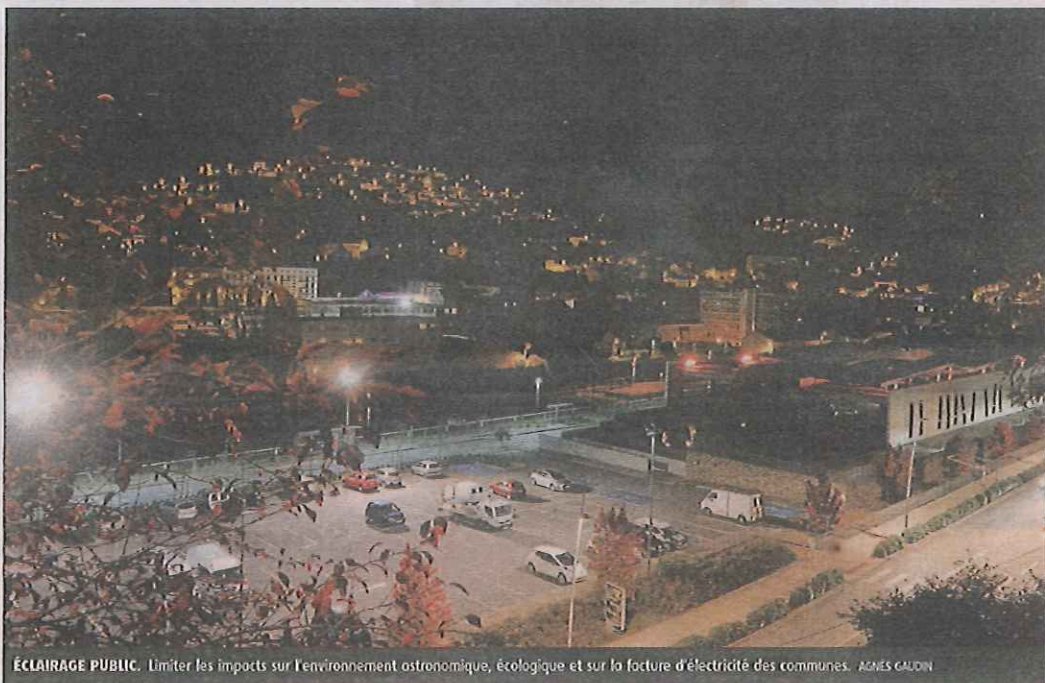
Corrézien dans l'âme natif d'Egletons, il souhaite initier le projet sur sa terre natale. « Cette réserve serait une des premières en Europe qui en compte une douzaine, et la seconde en France. Nous devons sauvegarder cet espace que forment la voûte céleste et la diversité environnementale » commente-t-il. Car l'éclairage public s'est considérablement développé en 20 ans, notamment dans les campagnes.

30 % du territoire Est du département

Des mesures préalables d'évaluation de la qualité du ciel nocturne furent réalisées en 2013 et 2014 par le bureau d'études Darksy Lab dont il est le fondateur. Le projet s'étendrait des terres de Xaintrie au plateau de Millevaches, en passant par la Haute-Corrèze et les Monédières, soit environ 30 % du territoire du département. Le nombre de communes intégrées au projet reste à définir. L'association a déjà pris contact avec des maires motivées par le projet.

Des préconisations simples

Une labellisation en Réserve internationale permettrait une diminution du flux lumineux de 80 %. Le but est de limiter l'éclairage aux voies de circulation, ce qui représenterait une économie d'environ 50 % pour



ÉCLAIRAGE PUBLIC. Limiter les impacts sur l'environnement astronomique, écologique et sur la facture d'électricité des communes. AGNES GAUDIN

les communes. « Les investissements actuels coûtent chers, nous apportons un support technique. Certains éclairages détruisent la faune sauvage suivant le spectre et la couleur. » avance-t-il.

Darksy Lab procédera à l'analyse par modélisation de cartes du territoire. Un Indice Empreinte Lumineuse sera défini sur la base de quatre critères : la quantité de la lumière, la distribution spatiale, la nature des sources et la consommation.

L'équipe relèvera aussi l'ULOR

(Upward Light Output Ratio) qui est la quantité de lumière émise par les lampadaires au-delà de l'horizontal.

Différentes solutions seront proposées : réorienter le flux lumineux vers le sol par des ampoules et des chapeaux adaptés. Des détecteurs de mouvement, l'extinction des enseignes et des monuments après une certaine heure ; ou l'utilisation d'éclairage avec un spectre d'émission adapté, comme des lampes sodium haute pression permettront de réduire le halo.

Le but, à terme, est de créer une véritable synergie du site entre les multiples utilisateurs : élus, acteurs économiques et habitants. Michel Bonavitocola souhaite développer le club d'observation astronomique de Champagnac, et d'en faire à terme un lieu d'échange et de recherche sur l'astronomie, l'environnement céleste et terrestre nocturne : « ce projet doit créer une plus-value pour tout le parc. Partir de l'existant et développer des actions pédagogiques » précise-t-il.

La labellisation s'effectuera en plusieurs temps. L'International Darksy Lab Association (IDA) basée à Tucson aux États-Unis, association mondiale de lutte contre la pollution lumineuse devrait recevoir le projet début 2016. La première phase locale sera la signature de la charte RICE avec les acteurs locaux et régionaux. La seconde phase sera un bilan de l'existant sur le terrain qui durera plusieurs années. Le dossier final lui sera remis en 2017 et une labellisation Réserve Internationale devrait être effective dès 2018. ■



LABEL. Michel Bonavitocola (à droite) est l'initiateur de la Réserve de Ciel Étoilé au Pic du Midi, qui a reçu son label.

INFO PLUS

Grenelle. La pollution lumineuse fait partie des nuisances répertoriées dans le Grenelle de l'environnement. Elle est une source de perturbations pour les écosystèmes (modification du système proie-prédateur, perturbation des cycles de reproduction, perturbation des migrations...) et la santé humaine. Et ce phénomène représente un gaspillage énergétique considérable.